

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune d'Allaman
RC 54-B-P (Gd-Rue)

Afin de permettre la pose d'un nouveau revêtement sur la Grand-Rue en traversée de la localité d'Allaman, Le tronçon situé de l'intersection de la Place de l'Eglise/ Gd-Rue à la l'intersection avec la Petite Rue, sera interdit à toute circulation.

Du lundi 12 octobre dès 07h00
au
jeudi 15 octobre à 08h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par, Allaman – RC 1-B-P Rte Suisse - Rte d'Aubonne – rte de Roveray – rte de la Gare dans les deux sens

L'accès à la Rue du Château se fera par la route de la Gare

L'accès au ch. des Grangettes et la Gare (Sud) se fera en tout temps par la route de la Gare (IKEA)

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité d'Allaman
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de, Aubonne, Etoy, Allaman
- Gendarmerie, CET-Blécherette,
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transports spéciaux

RC 54-B-P Allaman (Grand Rue)

Date	Dessin	Référence	N° Plan
30.09.2026	LNR	2622-58	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

